

Mai 2022

# TERRITOIRE



## RAPPORT D'ACTIVITE 2021

## Table des matières

<b>EDITORIAL</b> .....	<b>3</b>
<b>LA STRUCTURE DU SCOT EN 2021</b> .....	<b>4</b>
<b>2021 : PREMIERE ANNEE DU MANDAT</b> .....	<b>5</b>
LE BUREAU SYNDICAL .....	5
LES MEMBRES DU COMITE REPRESENTANT A LA CAO ET DANS LES INSTANCES EXTERIEURES .....	7
LES COMMISSIONS THEMATIQUES.....	8
<b>AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>9</b>
ORGANISATION "COVID" .....	9
BUDGET 2021.....	10
<b>REALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040</b> .....	<b>11</b>
LA DEMARCHE DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE (DT <sub>3E</sub> ).....	11
<b>2021 : ENGAGER MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE</b> .....	<b>14</b>
UNE STRATEGIE DE MOBILISATION.....	14
MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE PROMULGUEE LE 22 AOUT 2022 .....	15
ÉLABOREE EN REPONSE AUX PROPOSITIONS DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT, LA LOI N°2021-1104 DU 22 AOUT 2021 PORTANT SUR LA LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE FACE A SES EFFETS VISE A ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS TOUS LES DOMAINES DU QUOTIDIEN (CONSOMMER, PRODUIRE ET TRAVAILLER, SE LOGER, SE NOURRIR...).....	15
ACTUALISATION DES OUTILS D'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE.....	16
LA TRAJECTOIRE DU PCAET : VERS UNE NEUTRALITE CARBONE A HORIZON 2050.....	18
LA CONCEPTION GRAPHIQUE ET MATERIELLE D'UN OUTIL D'APPROPRIATION DU NOUVEAU PCAET .....	19
<b>MISSIONS DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME</b> .....	<b>20</b>
AVIS SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION .....	20
<b>MISSIONS HABITAT/FONCIER</b> .....	<b>20</b>
AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME.....	20
OBSERVATOIRE DE L'HABITAT .....	21
<b>MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES</b> .....	<b>22</b>
<b>MISSIONS SOBRIETES</b> .....	<b>22</b>
<b>MISSION ENERGIE COLLECTIVITES (SEC)</b> .....	<b>24</b>
<b>MISSION ENERGIE RENOUVELABLE</b> .....	<b>27</b>
<b>MISSION CLIMAT ENTREPRISES</b> .....	<b>28</b>
<b>MISSIONS COMMERCE</b> .....	<b>29</b>
AUTORISATIONS COMMERCIALES .....	29
SUIVI DES COMITES DE PROJETS CENTRE-VILLE.....	29
<b>LE SCOT ....ET VOUS : COMMUNICATION</b> .....	<b>30</b>
COMMUNICATION DE LA STRUCTURE.....	30
LE SCOT SUR LES RESEAUX .....	30
<b>LE SCOT ET...SES PARTENAIRES</b> .....	<b>31</b>
LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT .....	31
LE POLE METROPOLITAIN ARTOIS-DOUAISIS.....	31
LA REGION HAUTS-DE-FRANCE .....	31
LE PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT.....	31
<b>ANNEXES</b> .....	<b>32</b>

# EDITORIAL

## Les points essentiels à retenir de l'année

En cette deuxième année de mandat et après l'adoption du SCoT en 2019 et du PCAET en 2020, s'ouvre la période de mise en œuvre du projet de territoire et la mise en place des actions de mobilisation.

Celle-ci s'appuie sur la conception et la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation. Ainsi l'année 2021 a été marquée par la publication du livre SCoT, la préparation du guide pratique PLU et la finalisation de l'outil ludique « Grand Douaisis 2050 sans carbone ».

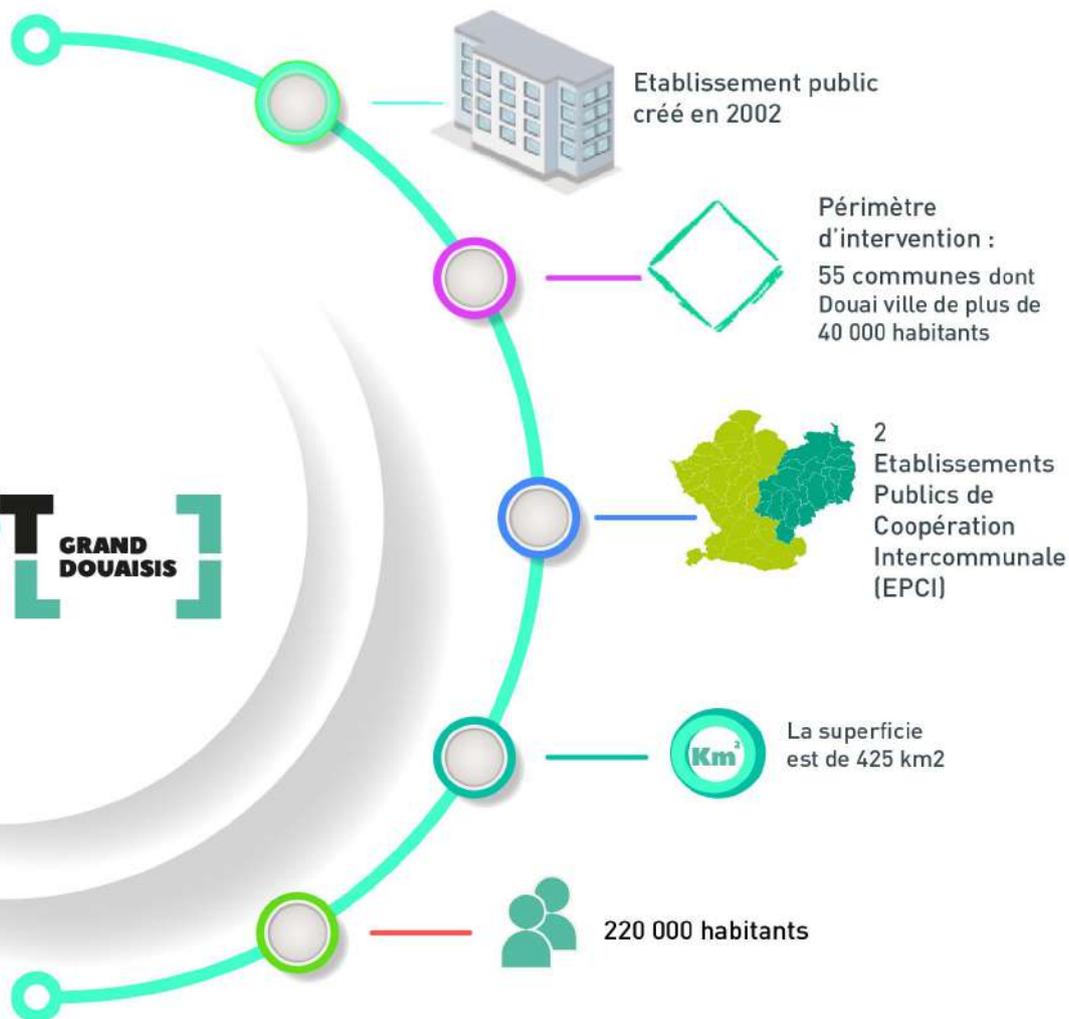
Au-delà de ces outils pédagogiques, l'équipe technique a su mobiliser son réseau de partenaires, la force de son expertise, sa connaissance du territoire et ses compétences pour que les autres missions puissent se poursuivre. Cette ingénierie réactive, à l'écoute des demandes des élus a renforcé sa présence sur le terrain.

L'année passée a été marquée par le renouvellement du conventionnement du service énergie collectivités avec 39 communes intégrant le dispositif. De façon complémentaire, une offre de service a été développée à destination des entreprises. Le SCOT accompagne désormais les acteurs économiques dans leur projet de transition. Et pour mieux appréhender les enjeux et la dépendance du territoire aux importations, le SCOT a lancé une Etude de Programmation et de Planification Matière Territoriale.

2021 a révélé notre capacité collective (élus et techniciens) à rebondir, à s'investir avec énergie sur de nouvelles thématiques pour faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique.



# LA STRUCTURE DU SCOT EN 2021



# 2021 : PREMIERE ANNEE DU MANDAT

Le Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis est formé par deux EPCI membres : Douaisis Agglo (DA) et la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Suite à la modification des statuts en 2019, ces EPCI sont représentés au Comité syndical par 62 délégués : 40 pour Douaisis Agglo et 22 pour Cœur d'Ostrevent.

Ces élus sont désignés par les EPCI membres.

Le Comité syndical s'est réuni à 5 occasions en 2021 :

- 23 février : Débat d'orientation Budgétaire et Règlement intérieur des Assemblées et constitution des Commissions Thématiques
- 6 avril : Budget Primitif 2021
- 21 juin : Rapport d'activité, compte administratif et de gestion, tableau des effectifs et ajustement du RIFSEEP
- 11 octobre : évolutions des désignations d'attribution au Bureau et au Président
- 15 décembre 2020 : autorisation de mandatement et renouvellement du bail pour la location des locaux

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet du SCOT <https://grand-douaisis.com/centre-de-ressources/#deliberations> ou sont disponibles sur demande et rendez-vous au SCOT.

Le Bureau Syndical s'est réuni à 7 occasions en 2021 :

- 26 janvier
- 9 mars
- 15 juin
- 7 septembre
- 7 octobre
- 9 novembre
- 7 décembre

## LE BUREAU SYNDICAL

Le comité du 22 juillet 2020 a ainsi procédé à l'unanimité à l'élection de son Président : M Lionel COURDAVAULT et à l'élection des membres du comité syndical à savoir :

- Président : M Lionel COURDAVAULT
- 1<sup>er</sup> Vice-Président aux finances : M Claude MERLY
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président à l'environnement et biodiversité : M Raphaël AIX
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président au développement économique et commerce : M Bernard GOULOIS
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président au Paysages, patrimoine et tourisme : M Julien QUENNESSON
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président à la Transition Energétique et au Climat : M Gilles BARBIEUX
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président à l'Habitat et au foncier : M Laurent KUMOREK
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président aux transports, aux mobilités et au numérique : M Jacques MICHON
- 8<sup>ème</sup> Vice-Président : à la santé, à la qualité de l'air et à la filière agricole : Mme Marie CAU



- 9 assesseurs : Mme Caroline BIENCOURT (1<sup>er</sup>), M François CRESTA (2<sup>e</sup>), M Jean-Marc RENARD (3<sup>e</sup>), M Dimitri WIDIEZ (4<sup>e</sup>), M Yves MAITTE (5<sup>e</sup>), Mme Anissa BOUCHABOUN (6<sup>e</sup>), M Djamel BOUTECHICHE (7<sup>e</sup>), M Christian BULINSKI (8<sup>e</sup>), M Ludovic VALETTE (9<sup>e</sup>)

## Le Président et les Vice-Présidents



*M. Lionel Courdavault*  
Président

*M. Claude Merly*  
1<sup>er</sup> Vice-Président

*M. Raphaël Aix*  
2<sup>ème</sup> Vice-Président

*M. Bernard Goulois*  
3<sup>ème</sup> Vice-Président

*M. Julien Quennesson*  
4<sup>ème</sup> Vice-Président

*M. Gilles Barbieux*  
5<sup>ème</sup> Vice-Président

*M. Laurent Kumoreh*  
6<sup>ème</sup> Vice-Président

*M. Jacques Michon*  
7<sup>ème</sup> Vice-Président

*Mme Marie Cau*  
8<sup>ème</sup> Vice-Président



*Les restrictions sanitaires du COVID 19 n'ont pas permis jusqu'à présent d'organiser une séance photo avec les vice-président(e)s.*

# LES MEMBRES DU COMITE REPRESENTANT A LA CAO ET DANS LES INSTANCES EXTERIEURES

## Désignation des 11 membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

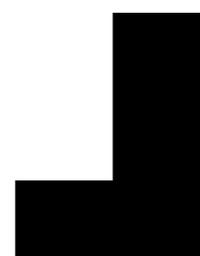
La CAO se réunit pour les marchés à procédure formalisée c'est-à-dire à la date du 1 septembre 2021, les marchés de fournitures et de service supérieurs ou égal à 214 000€ HT

Membres désignés de la CAO	
Membre de droit : Président	
Membre 2 : Caroline BIENCOURT (DA)	Membre 7 (suppléant) : Laurent KUMOREK (DA)
Membre 3 : Bernard GOULOIS (DA)	Membre 8 (suppléant) : Anissa BOUCHABOUN (DA)
Membre 4 : Jean-Marc RENARD (DA)	Membre 9 (suppléant) : Ludovic VALETTE (DA)
Membre 5 : Claude MERLY (CCCO)	Membre 10 (suppléant) : François CRESTA (CCCO)
Membre 6 : Christian BULINSKI (CCCO)	Membre 11 (suppléant) : Yves MAITTE (CCCO)

## Désignation des représentants du SCOT aux instances extérieures

Le SCOT est représenté dans plusieurs structures du territoire

Structures	Représentant du SCOT
Commission locale de l'eau SAGE Scarpe Aval	Monsieur Raphaël AIX
Parc Naturel Régional Scarpe Escaut	Madame Marie CAU
Comité consultatif des réserves régionales de notre territoire	Madame Marie CAU et Monsieur Raphaël AIX
Commission départementale d'aménagement commercial	Monsieur Bernard GOULOIS
Conférences Intercommunales du Logement des EPCI	Monsieur Laurent KUMOREK



# LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Début 2021, les 7 Commissions Thématiques ont été installées et sont présidées par les Vice-présidents en charge de la thématique. Leur organisation est définie par le Vice-président pour ce qui concerne le format, l'horaire et la fréquence de celles-ci. Le Vice-président est assisté par l'équipe technique du SCOT pour l'organisation des commissions. Les membres des commissions ont eu l'occasion de s'inscrire à une ou plusieurs commissions pour la durée du mandat.

Commission Thématique	Vice-président	Membres
<b>Habitat-Foncier</b>	Monsieur Laurent KUMOREK	S. LANCLU, JM RENARD, L. VALETTE, H. JARUGA, A. PIESSET, F. CHRETIEN
<b>Environnement-Biodiversité</b>	Monsieur Raphaël AIX	B. GOULOIS, C. WALLARD, G. BARBIEUX, D. GAMBIEZ, L. VALETTE, Y. PIQUOT
<b>Développement Economique Commerce</b>	Monsieur Bernard GOULOIS	J. MICHON, C. BIENCOURT, L. DESMONS, JM SZATNY, R. MARTINOWSKI, H. DERASSE
<b>Transition énergétique et climat</b>	Monsieur Gilles BARBIEUX	B. GOULOIS, R. AIX, A. DUPONT, D. GAMBIEZ, R. MINNENS, L. VALETTE, L. ILSKI, D. WIDIEZ, C. BIENCOURT, S. STIERNON
<b>Patrimoine, Paysages et Tourisme</b>	Monsieur Julien QUENESSON	A. DUPILET, A. DUPONT, S. STIERNON
<b>Mobilité et Numérique</b>	Monsieur Jacques MICHON	L. ILSKI, L. DESMONS, M CAU
<b>Santé, Air et Agriculture</b>	Madame Marie CAU	R. AIX, N. MORTELETTE, D. WIDIEZ, M DOZIERE, A. MOHAMMED

En 2021, les premières commissions ont été organisées :

- Habitat-Foncier le 28 septembre
- Mobilité et Numérique les 29 juin et 7 décembre
- Environnement et biodiversité le 30 novembre

La première séance a permis de rappeler le contexte territorial, les orientations figurant dans le Schéma de Cohérence Territorial et le Plan Climat Air Energie Territorial et de dégager des axes de réflexions et de travail. Ces travaux font l'objet d'une restitution synthétique en Comité Syndical.



# AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES



L'équipe technique se compose en 2021 de 13 membres.

Ainsi au 31 décembre 2021, l'équipe est répartie comme suit

- direction : directrice, chargée de communication et assistante
- pôle urbanisme : 1 responsable et 3 chargés de mission
- pôle énergie-climat : 1 responsable, 4 chargés de mission énergie (CEP), 1 chargée de mission transition énergétique-climat

## ORGANISATION "COVID"

La crise sanitaire nous a amenés à poursuivre la mise en place des protocoles sanitaires, tout juste développés compte tenu de la taille et des missions de notre structure.

Les différentes organisations qui ont été mises en place au cours de l'année 2021 ont toujours été réalisées avec un double objectif :

- assurer la sécurité des agents ;
- assurer la continuité de nos missions.

L'année 2021 a été moins concernée par le confinement à l'exception de celui imposé par l'Etat en avril 2021. Pour autant, l'activité s'est poursuivie.

# BUDGET 2021

L'année 2021 est la première année de mise en œuvre du projet de territoire et est donc marquée par le déploiement d'une offre de service ajustée des équipes du SCOT pour accompagner les communes et les porteurs de projet. Conformément aux missions du SCOT, les principales actions menées pour l'année 2021 étaient :

- les missions d'accompagnement et d'expertise du pôle urbanisme à destination des communes et des porteurs de projets ;
- la réalisation d'outils d'appropriation et de communication à destination des élus et des techniciens ;
- les missions d'observation (relance de l'observatoire habitat) ;
- les études structurantes (notamment sur la préservation de la ressource en eau, étude matière) ;
- les actions de mise en œuvre du nouveau PCAET (rencontre annuelle, stratégie Sobriétés...) ;
- le Service Energie Collectivité avec la création d'un quatrième poste et des sujets à développer (décret tertiaire et nouveaux outils financiers) ;
- la veille réglementaire (loi Climat et Résilience, loi 3DS...).

## Dépenses

En 2021, nous avons poursuivi la mise en œuvre de la stratégie Sobriétés dans le cadre de notre conventionnement avec l'association Virage Energie, et lancé l'Etude de Planification et Programmation Matière territoriale. Nous avons également externalisé la conception graphique et l'impression du livre SCoT, du guide pratique PLU et du jeu d'appropriation du PCAET Grand Douaisis 2050 Sans Carbone.

## Recettes

Les recettes du syndicat mixte sont issues :

- des participations des collectivités membres, pour moitié au prorata de leur population ; l'autre moitié au prorata du potentiel fiscal ;
- des subventions obtenues suite à des dépôts de dossiers de financement ;
- des contributions des communes adhérentes au Service Energie Collectivité.

## **Rappel des missions de la structure**

Extrait des statuts (article 1)

*« Le Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale du Douaisis a pour objet*

- *De diriger les études conduisant à l'élaboration, la modification ou la révision du schéma de cohérence territoriale,*
- *D'approuver les décisions qui auront été arrêtées et ce dans les conditions fixées par l'article L 122-4 du code de l'urbanisme,*
- *D'élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Douaisis,*
- *D'animer la dynamique climat du Grand Douaisis,*
- *La conduite d'études stratégiques et prospectives sur les thèmes de l'énergie et du climat à l'échelle du territoire du SCOT Grand Douaisis,*
- *Et d'assister, dans le cadre de conventions, les collectivités membres ou leurs communes qui en formulent la demande, dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat. »*

# REALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040

## Avant-propos : un SCoT et un PCAET précurseurs

La crise a mis en avant et révélé certaines attentes de la société et des individus.

De nombreux acteurs mettent en avant que la crise sanitaire et économique que nous connaissons est l'occasion pour nous tous, entreprises, investisseurs, citoyens, pouvoirs publics, de repartir sur de nouvelles bases et de concevoir nos modes de production et de consommation dans un meilleur respect de l'environnement.

Ces ambitions sont celles que nous avons déjà inscrites dans le SCoT et le PCAET bien avant la crise.

Sans avoir un discours alarmiste, nous pouvons démontrer que réaliser le projet de territoire contribue à faire du Grand Douaisis un territoire plus résilient et plus fort à de grands changements.

Faire comprendre qu'anticiper et s'adapter est certes synonyme de grands changements mais également de grandes opportunités et qu'un territoire plus robuste est un territoire plus résilient face aux autres crises qui arriveront (climatiques...)

## LA DEMARCHE DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE (DT3E)

Au regard des actions menées sur le territoire depuis de nombreuses années en matière d'énergie-climat, les élus du Grand Douaisis ont souhaité engager le territoire dans une démarche volontaire et une ambition commune : faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique, (DT3E). Cette ambition a été le fil rouge des deux démarches formant notre projet du territoire : le **SCoT** ainsi que le nouveau **PCAET**.

L'objectif étant de réduire les vulnérabilités de notre territoire, de le rendre plus résilient et de préparer l'adaptation du territoire au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources, cette ambition doit être diffusée dans tous les projets d'envergure menés sur le territoire.

### Comment y participe la structure ? : la culture aménagement-climat énergie au service du territoire

Parce que les **politiques publiques d'aménagement laissent une empreinte**, souvent très longue sur un territoire, une approche renouvelée de l'urbanisme avec un vrai changement de modèle devait intervenir depuis plusieurs années.

L'acte d'aménager est devenu sur le Grand Douaisis « un acte climatique » car l'aménagement d'aujourd'hui doit être pensé à travers le prisme des sobriétés et dans la perspective de rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique.

En effet, en impactant la façon d'habiter et de travailler, de consommer et de se déplacer, l'aménagement du territoire est déterminant sur nos modes de vie et donc sur nos consommations d'énergie et l'utilisation de nos propres ressources mais également de celles dont nous sommes dépendants.

Depuis plus de 10 ans, le SCoT et le Plan Climat sont devenus pour le Grand Douaisis les bras armés de cette ambition afin que l'aménagement du territoire permettent réellement :

- Une plus grande sobriété énergétique mais également de consommation des espaces (sobriété structurelle) ;
- L'intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets afin de préserver nos ressources ;
- Une mobilité durable et décarbonée, accessible à tous ;
- Une meilleure conciliation des usages du territoire ;
- Une autonomie énergétique du territoire ;
- L'amélioration des conditions de vie de nos habitants ;
- Une plus grande résilience du territoire aux effets du changements climatiques déjà perceptibles sur le territoire.

Atypique, le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis est le premier SCoT en France à avoir adossé à son SCoT et ce dès 2009 une dynamique climat dont l'un des outils est le Plan Climat.

En inscrivant l'ambition « Douaisis, Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » et en fondant son projet sur les trois valeurs de « responsabilité, solidarité et prospérité », le SCoT vise à inscrire le développement urbain dans la durabilité.

## **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)**

C'est au travers d'un document appelé SCoT, pour Schéma de Cohérence Territoriale que nous répondons aux grandes questions liées à l'aménagement de notre territoire. Le SCoT est un document d'urbanisme qui doit respecter un formalisme et une procédure bien définie régit par le code de l'urbanisme. Engageant le territoire sur 20 ans, il permet de se doter de règles du jeu communes pour aménager le territoire.

Ainsi à l'horizon 2040, le SCoT détermine notamment les principes visant à la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels à préserver et à valoriser et fixe les grands principes orientations et objectifs d'aménagement qui devront être déclinés dans les documents d'urbanisme (Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacement Urbain (PDU)) et par ricochet à tous les projets d'aménagement. Mais le SCoT c'est surtout une vision de ce que veulent les élus de leur territoire sur un temps long. Il a la lourde tâche d'être à la fois cohérent et de concilier les besoins d'habitat, d'économie, d'environnement, de mobilité, etc. afin de rendre le territoire plus attractif et plus durable.

L'objectif du SCoT est de **rendre cohérent les politiques publiques d'aménagement** à l'échelle d'un grand territoire, pour nous le Grand Douaisis qui réunit la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent et Douaisis Agglo. Il donne un cadre à l'ensemble des acteurs de l'urbanisme. Il a été créé pour établir l'équilibre du territoire entre espaces ruraux et espaces urbains, entre urbanisation (artificialisation des sols), protection des paysages et espaces agricoles et naturels...

**Vecteur d'un cadre de vie de qualité**, les élus ont fait le choix de retranscrire dans le SCoT les orientations issues du Schéma de santé élaboré en 2018 en faveur d'un **urbanisme favorable à la santé** et celles issues du Plan **Paysage** élaboré en 2019 pour préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire.

Volontaires en matière **d'urbanisme commercial**, les élus du territoire ont fait le choix d'adosser au SCoT un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) alors même que la loi ne l'imposait pas encore. La volonté des élus était d'organiser le développement de l'offre commerciale afin de répondre à la fois aux besoins des habitants et garantir la vitalité et le dynamisme des centres-villes et centres-bourgs du territoire.

Ces règles devront être respectées dans les différents projets d'aménagement et documents d'urbanisme sur le territoire. Elles s'imposent ainsi au PLU, PLH, PDU, devront être compatibles avec les orientations inscrites dans le SCoT et le DAAC.

En inscrivant l'ambition « Douaisis, Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » et en fondant son projet sur les **trois valeurs de « responsabilité, solidarité et prospérité »**, le SCoT vise à inscrire le développement urbain dans la durabilité.

## Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ce changement sont au cœur des préoccupations de tous.

C'est en développant une **stratégie climat** depuis ses débuts, que le SCOT Grand Douaisis a su installer une véritable culture aménagement-climat, reconnue au niveau national.

Après un Plan Climat Territorial volontaire, le territoire a décidé de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle des 2 collectivités membres (Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent), celles-ci ayant transféré la compétence d'élaboration au syndicat mixte.



Le **PCAET** est plus qu'un outil de planification. C'est une stratégie qui met en cohérence des actions climat-air-énergie ambitieuses avec un développement générant une activité économique, une attractivité territoriale et une qualité de vie pour ses habitants.

Cet **outil stratégique et opérationnel** permet à l'ensemble des forces vives du Grand Douaisis, dont les collectivités, de s'engager dans un mouvement commun en faveur de la sobriété, de la lutte contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Le Grand Douaisis a souhaité se saisir pleinement de cette opportunité donnée par la loi et donner au PCAET **trois ambitions** :

- être conforme aux obligations fixées par les lois successives notamment en matière de transition énergétique et climatique dont la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)
- engager le territoire sur une trajectoire climat-énergie ambitieuse, innovant et intégratrice. rentrer en résonance avec les études territoriales ayant investi des champs novateurs (sobriétés, adaptation, santé, paysages...).

# 2021 : ENGAGER MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

## UNE STRATEGIE DE MOBILISATION

Suite à la réalisation du bilan de nos missions courant 2020, on constate :

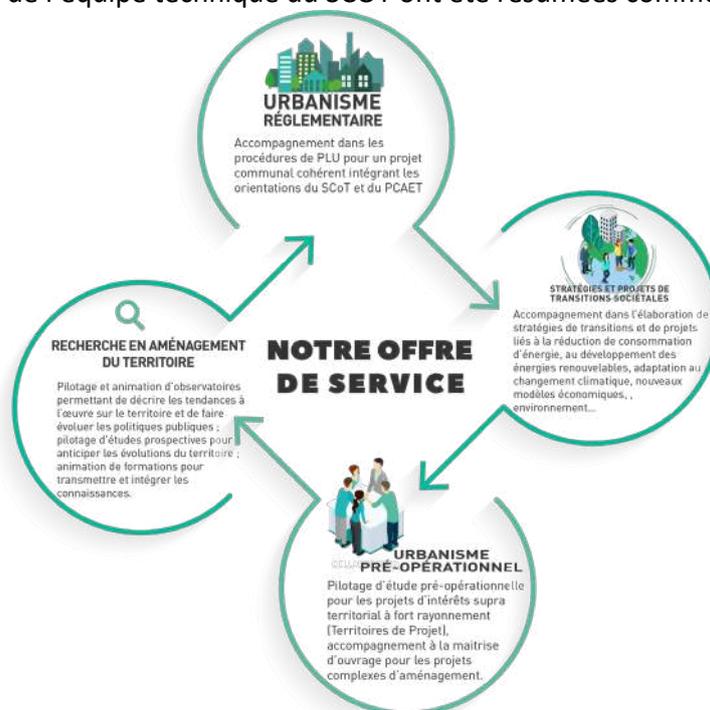
1. Une **évolution progressive des missions** : La structure est passée d'études « réglementaires » (habitat, environnement...) à des études sur des sujets innovants sur le domaine de la santé, l'adaptation, les énergies renouvelables, le paysage, le commerce ....et dernièrement à une étude de programmation urbaine qui élargit encore plus son champ d'action ;
2. Une **nécessaire vulgarisation des études et documents structurants** ;
3. Une structure de **prospective animatrice** d'un projet de territoire ;
4. Le SCOT et le PCAET **précurseurs** au regard des besoins de la société en cas de crises ;
5. Des collectivités de plus en plus en **demande** de conseils et d'accompagnement.

A partir de ces constats nous avons décidé de repenser notre approche et de revoir nos méthodologies et nos outils afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Mobiliser et favoriser le passage à l'action sur un nouveau projet de territoire ambitieux
- Rendre la structure plus visible pour initier et faciliter les projets
- Adapter les contenus en fonction des compétences et des besoins
- Ouvrir notre périmètre d'actions aux entreprises, grand public

### La définition de notre offre de service

Les champs de missions de l'équipe technique du SCOT ont été résumés comme suit :



Une équipe pluridisciplinaire dynamique et à l'écoute pour vous accompagner dans vos projets d'aménagement, d'urbanisme, de transitions, d'énergie

Nos interventions s'appuient sur des documents de référence portés par les élus, les structures supra-territoriales et les partenaires du territoire : SCoT et PCAET. Elles reposent également sur des contractualisations que nous avons avec d'autres entités qui cofinancent nos actions (COT...)

## LE LIVRE SCoT

En 2020, les élus du Grand Douaisis ont souhaité que le SCoT approuvé soit traduit dans un document communicant qui soit à la fois le document « SCoT » de référence pour les élus mais également outils de promotion du territoire et d'engagement vers l'ambition d'une excellence environnementale et énergétique. Aussi, il a été convenu de réaliser un « Livre SCoT » dynamique, attractif, qui suscite la curiosité à l'image de notre charte graphique mise en place depuis 2 ans. L'objectif est de rendre compte du savoir-faire de la structure et de l'ambition des élus ayant voté à l'unanimité ce projet de territoire.

### Communication

Le travail préparatoire réalisé en régie et la conception graphique de ce livre confiée à Instant Urbain ont été menés au cours de l'année 2020 et 2021. Ce document a été transmis à l'ensemble des élus du Grand Douaisis et aux partenaires en janvier 2022.



## MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE PROMULGUEE LE 22 AOUT 2022

### Veille juridique

Élaborée en réponse aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat, la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets vise à accélérer la transition écologique dans tous les domaines du quotidien (consommer, produire et travailler, se loger, se nourrir...).

Si toutes les mesures prises vont avoir une incidence sur la vie des habitants, des entreprises et des collectivités, **certaines mesures phares concernent directement les missions du SCoT notamment :**

- Diviser le rythme d'artificialisation des sols par 2 d'ici 2030 et atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » en 2050 ;
- Encadrer le développement commercial en traitant désormais de la logistique commerciale dans les DAAC.

Les décrets d'applications permettant sa mise en œuvre sont en cours d'élaboration. La fédération nationale des SCoT participe à leur rédaction. Les structures adhérentes dont le SCOT Grand Douaisis sont associées aux réflexions pour garantir la faisabilité de la mise en œuvre sur les territoires des mesures qui seront prises. Lors du comité syndical du 11 octobre dernier, le SCOT Grand Douaisis a informé les élus des évolutions législatives liées à cette loi.

## **La conférence régionale des SCoT**

Pour diviser le rythme d'artificialisation des sols par 2 d'ici 2030 et atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » en 2050, le rôle de la Région au travers du SRADDET et des structures de SCoT est réaffirmé pour la territorialisation de ces objectifs nationaux. Pour ce faire, les SCoT de la Région Hauts-de-France et deux représentants des communes et intercommunalités compétentes en matière de document d'urbanisme et non couvertes par un SCoT doivent se réunir, au plus tard le 22 février 2022, en conférence des SCoT. Dans les six mois qui suivent la tenue de cette instance (la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » desserre le calendrier initial de deux mois), la conférence des SCoT peut faire une proposition relative à la fixation d'un objectif régional et le cas échéant proposer une territorialisation de l'objectif de réduction de 50% de l'artificialisation des sols.

Mme Rossignol, Présidente du SCOTA et Vice-Présidente à la fédération nationale des SCoT a en charge l'animation de cette conférence régionale des SCoT. Une réunion préparatoire à la conférence des SCoT associant l'ensemble des Présidents des SCOT des Hauts-de-France et des Présidents des EPCI dépourvus de SCoT s'est tenue à Arras le 25 novembre dernier pour présenter cette loi et échanger sur des objectifs.

Le SCOTA étant dépourvu d'une ingénierie suffisante pour mettre en œuvre et animer cette conférence régionale des SCOT, le Grand Douaisis assure un accompagnement technique très étroit du SCOTA (méthodologie, animation des instances techniques...).

## **ACTUALISATION DES OUTILS D'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE**

Suite à l'approbation du SCoT et du DAAC en décembre 2019, le SCoT Grand Douaisis a élaboré en régie des outils à destination des communes permettant de s'approprier le projet de territoire inscrit dans ces documents et de faciliter sa traduction dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

A ce titre, le Porter à Connaissance du SCoT livré en octobre 2020 précise pour chaque commune les objectifs et orientations du SCoT et du DAAC qui s'appliquent. La boîte à outils PLU livrée en janvier 2021 permet quant à elle d'accompagner les élus lors des étapes préalables au lancement des démarches d'élaboration ou de révision de leurs documents d'urbanisme.

L'encadrement juridique de l'urbanisme réglementaire a été profondément remanié entre 2020 et 2021. L'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes modifie l'article L 131-5 du code de l'urbanisme imposant le principe de compatibilité des PLU avec le SCoT. Dorénavant, les PLU et les documents en tenant lieu, dont l'élaboration ou la révision est engagée à compter du 1er avril 2021, doivent être compatibles avec le SCoT et le PCAET.

Le décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 modifie les dispositions relatives à l'évaluation environnementale, en ajoutant dans la liste des plans et programmes faisant l'objet d'une évaluation

environnementale systématique les PLU et en faisant évoluer le régime d'évaluation environnementale des procédures d'évolution du document d'urbanisme.

Le PCAET approuvé en décembre 2020 est désormais exécutoire. Le SCoT Grand Douaisis travaille donc à l'actualisation des outils mis à destination des communes pour intégrer les orientations du PCAET mais également les évolutions relatives à l'évaluation environnementale. Ce travail se fait en régie. La livraison des outils actualisés dont la liste figure ci-dessous est prévue en 2022 :

- Le « PAC SCoT et PCAET » :
  - Le rapport présentant les objectifs et orientations du SCoT, du DAAC et du PCAET avec lequel les PLU doivent être compatibles,
  - La grille d'analyse du rapport de compatibilité **des documents d'urbanisme avec le SCoT et le PCAET**,
  - La check-list des points de compatibilité PLU avec le SCoT et le PCAET.
  
- La boîte à outils PLU :
  - Un support de présentation présentant de manière synthétique l'objet et le contenu d'un PLU, les grandes étapes pour l'élaborer ou le réviser et les mesures d'accompagnement du SCoT ;
  - Un schéma dynamique récapitulant les procédures d'évolution des documents d'urbanisme pour éclairer les élus sur la procédure à lancer ;
  - Un modèle de délibération de prescription de l'élaboration ou de la révision de votre document d'urbanisme ;
  - Un modèle de Cahiers des Clauses Techniques et Particulières pour élaborer ou réviser votre document d'urbanisme ;
  - Un modèle de grille d'analyse d'offres ;
  - Un mémento sur la commande publique ;
  - Une note sur l'évolution réglementaire de l'évaluation environnementale.

### Communication

La conception graphique de tous ces documents sera également actualisée afin de tenir compte de la charte graphique et d'harmoniser sur la forme les différents documents produits par le SCoT Grand Douaisis.



# LA TRAJECTOIRE DU PCAET : VERS UNE NEUTRALITE CARBONE A HORIZON 2050

À travers le nouveau PCAET, approuvé le 15 décembre 2020 et coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques, société civile, habitants...), une nouvelle ambition forte a été fixée : celle de faire du Douaisis un territoire sobre et neutre en carbone à l'horizon 2050.

Le PCAET du Grand Douaisis poursuit ainsi désormais une trajectoire permettant au territoire d'anticiper et de réagir collectivement aux nouveaux défis auxquels il doit désormais faire face.

Cette trajectoire se décline en **3 étapes** :



1. **Engager une véritable démarche de sobriété** dans tous les domaines en réinterrogeant et en changeant progressivement les pratiques et modes de consommation
2. **Devenir un territoire à énergie positive** (en 2046) en réduisant fortement les consommations d'énergie par des actions importantes notamment en termes de sobriété et en accélérant la production d'énergies renouvelables
3. **Tendre vers la neutralité carbone** en soutenant la séquestration carbone puis la compensation carbone pour les émissions résiduelles de GES

Si à travers celle-ci une transformation profonde est appelée celle-ci est déjà engagée par tous : collectivités mais aussi habitants, entreprises...et les bénéfices sont déjà mesurables. Il s'agit seulement avec ce nouveau PCAET et cette nouvelle trajectoire d'amplifier et d'accélérer cette transformation. Pour y parvenir, plusieurs plans climat seront nécessaires.



## Un programme d'action recentré autour de 6 axes

Le programme d'action constitue la feuille de route Air Energie Climat du Territoire pour atteindre la sobriété et la neutralité carbone à l'horizon 2050. Celle-ci s'articule autour de 6 axes stratégiques : 5 axes thématiques et un accélérateur, courroie de transmission sans lequel les 5 autres ne peuvent se réaliser.

# LA CONCEPTION GRAPHIQUE ET MATERIELLE D'UN OUTIL D'APPROPRIATION DU NOUVEAU PCAET

Afin de rendre plus concret le PCAET et de faciliter sa mise en œuvre, un outil ludique et pédagogique (serious game) de déclinaison et d'appropriation du Plan Climat a été créé en 2020 en partenariat avec l'association Virage Énergie.

Sous le format d'un jeu de plateau collaboratif, les joueurs (élus, techniciens, grand public dont adolescents) doivent ainsi relever le défi de la neutralité carbone en déjouant les pièges (événements climatiques et épuisement des ressources) et ce avant que l'horloge ne sonne 2050. Le seul moyen pour y parvenir : répondre ensemble aux multiples questions (mimes, devinettes, quizz...) dérivées des objectifs et actions du Plan Climat.

Pour cela, le jeu se compose d'un plateau, de 6 joueurs, de 300 cartes questions (thématisées) issus du PCAET du Grand Douaisis et de 50 cartes mystères venant accélérer ou perturber la progression des joueurs.

Cet outil propre au territoire a pour objectif de rendre les structures utilisatrices autonomes dans leur appropriation et sensibilisation aux enjeux énergie-climat du territoire, aux ambitions et actions inscrites dans le PCAET



## Communication

Si le contenu (principes, mécanismes, rédaction des questions et défis...) a été élaboré et testé par le SCOT Grand Douaisis et Virage Energie en 2020, sa conception graphique et matérielle ainsi que la fabrication (en 20 exemplaires) ont été confiées en 2021 à l'agence Les Enchanteurs après consultations.

Un kit de diffusion et de communication a également été réalisé pour accompagner le jeu avant son lancement et sera déployé par l'équipe du SCOT Grand Douaisis.

Le jeu « Grand Douaisis 2050 Sans Carbone » est par ailleurs en voie d'être protégé et ce via le dépôt d'une enveloppe Soleau.

Suite au lancement prochain du jeu, les 20 exemplaires seront prochainement mis à disposition des communes mais aussi des centres sociaux, MJC...

# MISSIONS DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME

## AVIS SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT se poursuit en 2021 à l'aune du nouveau SCoT exécutoire depuis le 19 février 2020.

Au cours de l'année 2021, 8 communes (Tilloy-Lez-Marchiennes, Vred, Pecquencourt, Bruille-Lez-Marchiennes Raimbeaucourt, Marcq-en-Ostrevent, Hamel et Auby) ont prescrit la révision ou l'élaboration de leur document d'urbanisme portant le nombre total de procédures de mise en compatibilité des PLU avec le SCoT à 27, soit 49% de PLU en cours de mise en compatibilité.

Entre janvier et décembre 2021, le SCoT Grand Douaisis a rendu 12 avis sur des évolutions de PLU ou des PLU arrêtés à l'issue d'une procédure de révision ou d'élaboration (7 procédures de modification de PLU, 4 procédures de révision et 1 déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU).

Le SCOT a émis :

- 8 avis « compatible » ;
- 3 avis « compatible sous-réserve » portant notamment sur les mesures prises en faveur de la redynamisation du commerce de centre-ville ;
- 1 avis « incompatible » sur une modification de PLU portant sur la réduction des objectifs de transition environnementale.

Le SCoT Grand Douaisis a également rendu un avis compatible sur un Règlement Local de Publicité.

Le SCoT Grand Douaisis a également contribué lors de l'enquête publique relative à l'élaboration du SAGE SCARPE AVAL.

# MISSIONS HABITAT/FONCIER

## AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le code de l'urbanisme et la jurisprudence déterminent les projets d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT. Il s'agit notamment des :

- projets de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (article L142-1 du code de l'urbanisme);
- projets réalisés sur un territoire dont le document d'urbanisme n'est pas compatible avec le SCoT, sans effet de seuil (CE. 9 mai 2005, M. Marangio, avis n° 277.280).

Les services instructeurs des communes et des EPCI délivrent les autorisations du droit des sols après avoir analysé la conformité des projets avec les règles d'urbanisme (PLU...).

Afin d'assurer la compatibilité des projets susmentionnés avec le SCoT, les services instructeurs sollicitent (de manière non systématique) l'avis du Syndicat Mixte.

En 2021, dans 70% des cas, la sollicitation provient des services instructeurs de Douaisis Agglo, 15% des services instructeurs de la CCCO et dans 15% des cas des services instructeurs communaux.



Au total, le SCoT Grand Douaisis a rendu en 2021, 21 avis sur des autorisations du droit du sol (20 avis sur des projets à vocation résidentielle et mixte et 1 avis sur un projet à vocation économique), dont les conclusions sont les suivantes :

- 15 projets compatibles avec le SCoT comportant toutefois des points de vigilance sur les objectifs de transitions énergétiques et/ou l'enclavement des nouveaux quartiers ;
- 6 projets incompatibles avec le SCoT concernant notamment les orientations en matière de maîtrise de l'artificialisation des sols, de densité et de mixité sociale.

Ces 5 projets représentent la réalisation de 536 logements, dont 43% concernent la production de logements en lots libres et 46% concernent la production de logements locatifs aidés. Ces projets ont nécessité l'artificialisation de 13,6 ha de terres agricoles, soit 55% des projets engendrent de l'artificialisation des sols.

## **OBSERVATOIRE DE L'HABITAT**

L'observatoire de l'habitat porté par le SCoT du Grand Douaisis a permis, depuis 2011, d'améliorer la connaissance des dynamiques liées à l'habitat sur le territoire. Véritable outil d'aide à la décision, l'observatoire contribue à la mise en œuvre du SCoT et accompagne les intercommunalités dans leurs politiques d'habitat et de peuplement. Il représente également un espace privilégié pour échanger entre acteurs engagés dans la politique de l'habitat sur le territoire du Grand Douaisis.

Après une pause liée à la procédure de révision du SCoT du Grand Douaisis, les travaux d'observation ont repris en 2021 sur la base du nouveau SCoT adopté.

Un premier comité technique réunissant l'ensemble des partenaires et présidé par le Vice-Président en charge de l'habitat et du foncier du SCoT, M. Kumorek, s'est tenu le 21 septembre 2021. A cette occasion, il leur a été présenté les objectifs associés à la relance de l'observatoire à l'aune des orientations inscrites dans le SCoT révisé et les axes thématiques retenus. Ce 1er échange a permis d'identifier les bases de données pouvant être mises à disposition du SCoT Grand Douaisis et les axes de travail prioritaires. Il s'agira en 2022 de poursuivre et consolider les travaux techniques préalables avant de relancer politiquement cette instance de travail.



# MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES

L'Etat a demandé parallèlement à l'arrêt de projet du SCoT en 2019 qu'une étude sur la vulnérabilité de la ressource en eau souterraine soit menée afin d'assurer la compatibilité des orientations d'aménagement avec l'état quantitatif et qualitatif de la ressource. Les élus se sont engagés à réaliser cette étude à l'issue de l'approbation.

Depuis, les services du SCoT en lien avec les services de la DDTM ont travaillé sur la définition des besoins et les objectifs associés à cette étude. En 2021, les travaux techniques ont permis de définir les objectifs suivants :

- S'approprier les enjeux relatifs à la préservation de la ressource en eau ;
- Améliorer la connaissance sur la ressource en eau et son degré de vulnérabilité et identifier les actions à mener pour garantir la pérennité de cette ressource à moyen et long terme.

Au regard des objectifs, l'étude pourrait être menée en trois temps :

1. Appréhender et améliorer les connaissances sur la ressource en eau souterraine et le grand cycle de l'eau ; Evaluer les pressions en œuvre.
2. Analyser de manière prospective la vulnérabilité du grand cycle de l'eau et de la ressource en eau ; mettre en évidence le coût de l'inaction.
3. Proposer des pistes d'action/ outils de préservation de la ressource.

L'année 2022 sera consacrée à la recherche de financement et à la concertation avec les partenaires et les élus afin de finaliser le cahier des charges.

# MISSIONS SOBRIETES

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le SCOT Grand Douaisis a souhaité renforcer son volet sobriété énergétique.

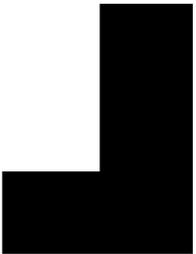
Pour ce faire, un partenariat de recherche-action est engagé depuis 2017 avec l'association Virage Énergie.

Ce travail amorcé par le SCOT du Grand Douaisis et Virage Énergie a permis d'identifier les messages autour de la sobriété, les articulations et synergies possibles avec les autres politiques publiques mais surtout de révéler le champ des possibles sur la question des Sobriétés.

Cette démarche doit aujourd'hui prendre de l'ampleur pour engager concrètement et durablement tous les acteurs dans une transition souhaitée et désirable, pour tendre vers la neutralité carbone.

Aujourd'hui, pour inciter les acteurs du territoire à revoir et faire évoluer leurs actions et comportements mais aussi leurs politiques et stratégies via le prisme de la sobriété, il s'agit d'instiller au même titre que la culture aménagement-climat-énergie, une culture de la sobriété dans le Grand Douaisis. Au-delà d'être partagée sur le territoire, celle-ci doit s'ancrer et vécue par tous.

C'est pourquoi, ce travail sur la sobriété a été poursuivi par la mise en œuvre en 2021 d'un plan d'actions adossé à notre stratégie Sobriétés, soutenu par le Conseil Régional Hauts-de-France sur la période 2021-2022 dans le cadre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).



Ainsi, en développant une culture commune autour de la sobriété et en poursuivant la recherche-action sur le développement des outils adéquats pour atteindre cet objectif, nous préparons la phase d'accompagnement au changement et au passage à l'action des communes, des acteurs-sociaux - économiques et du grand public (scolaires, familles) afin d'engager concrètement le territoire dans la sobriété.

Plusieurs chantiers ont ainsi débuté :

- Renforcer la transversalité de la prise en compte de la sobriété avec les autres politiques publiques en vue d'augmenter leur cohérence et leur efficacité ;
- Faciliter l'appropriation de la notion de sobriété en renforçant l'acculturation et en formant les acteurs ;
- Favoriser le passage à l'acte en accompagnant les acteurs dans leurs projets ;
- Renforcer le dispositif de suivi et d'évaluation des co-bénéfices de la sobriété en lien avec le Plan Climat et les politiques de transition menées par le SM du SCT ;
- Animation d'un Collectif Régional dédié : le Collectif Sobriétés Hauts-de-France. La recherche-action initiée étant déjà riche en enseignements, le Grand Douaisis a souhaité les partager et les mettre au service de la transition des autres territoires en région en animant un collectif. Celui-ci mobilise tous les acteurs engagés dans une démarche REV 3, dans une contractualisation COT TRI avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France et/ou PCAET.



Ce collectif, rassemblant aujourd'hui 37 membres, nous a déjà permis d'échanger et de partager sur la notion de sobriété (la ou les définitions, les perceptions, les messages, la notion de besoins...) à l'occasion de 3 webinaires qui se sont tenus entre septembre 2021 et janvier 2022.



Différents outils sont mobilisés dont notamment :

- Une veille bibliographique via Scoop It (Collectif Sobriétés Hauts-de-France - <https://www.scoop.it/topic/collectif-sobrietes-hauts-de-france>);
- Un espace de travail sur Dropbox (hébergeant articles, rapports, replays et supports de présentation des trois premiers temps d'échanges du Collectif).

# MISSION ENERGIE COLLECTIVITES (SEC)

Depuis 2011, le SCOT Grand Douaisis propose aux communes volontaires au travers du Service Energie Collectivités (SEC) et ses Conseillers en Energie Partagé (CEP) de mutualiser un "homme Energie" et ainsi d'être accompagnées sur les questions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

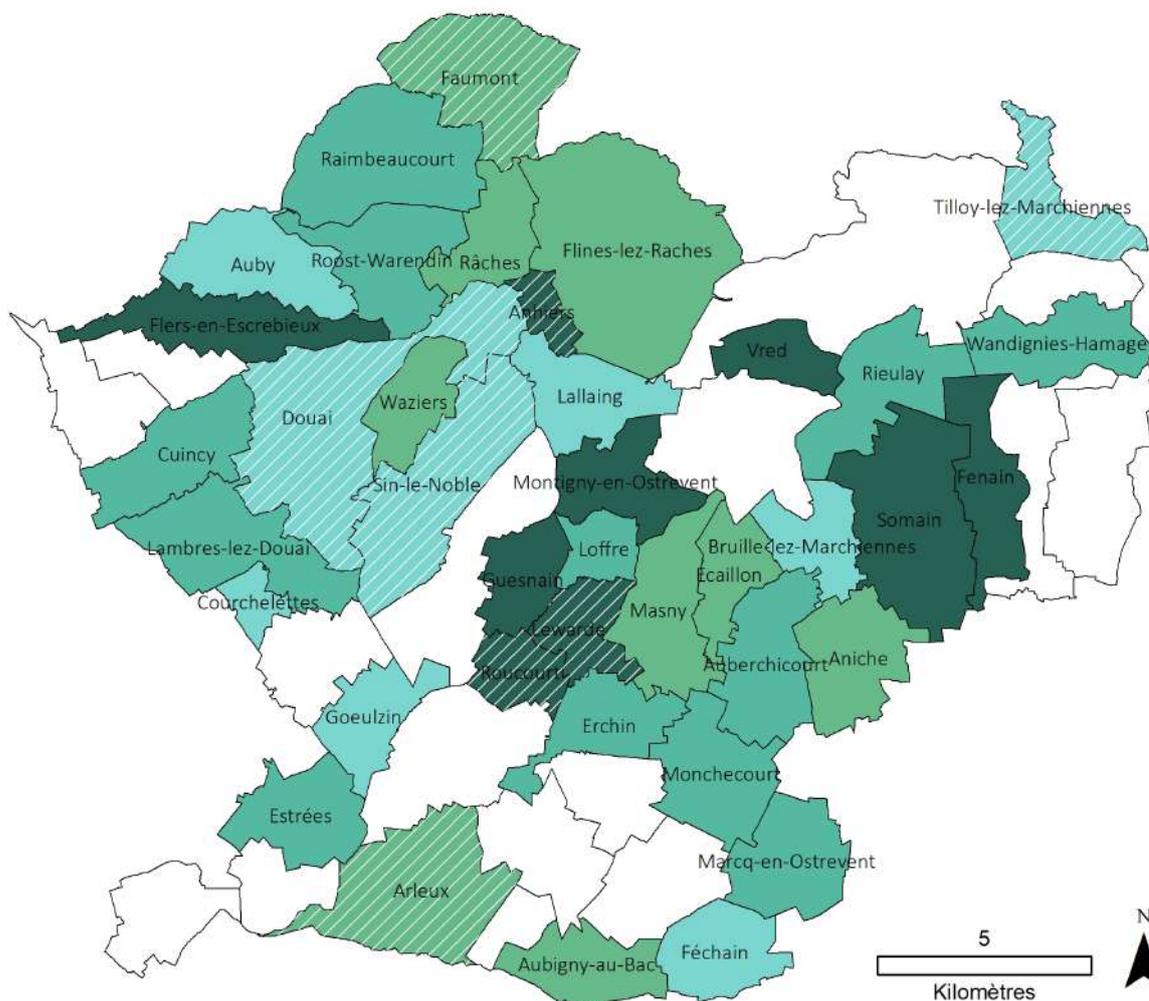
Avec la nouvelle période de conventionnement 2021-2023, 8 nouvelles communes ont décidé d'adhérer au Service Energie Collectivités (SEC). Preuve de l'attractivité de celui-ci, on compte ainsi aujourd'hui 39 communes avec un partenariat spécifique avec la ville de Douai.

Ce nouveau dispositif permet ainsi de couvrir les 3/4 du territoire du Grand Douaisis avec la quasi-totalité des communes les plus énergivores du territoire.

Trois types de missions sont par ailleurs aujourd'hui proposées aux communes :

- 1- Connaissance et suivi du patrimoine : au travers d'un rapport d'analyse énergétique global du patrimoine annuel (bâti et éclairage public) précisant la répartition des consommations d'énergie et des dépenses liées (part de l'éclairage public, des bâtiments sur les consommations totales, part du combustible, de l'électricité sur les consommations totales,...), les bâtiments les plus consommateurs et les bâtiments les plus énergivores mais aussi les dérives de consommation et les pistes d'optimisation de contrats et d'actions. Une stratégie pluriannuelle d'amélioration du patrimoine peut alors être élaborée en identifiant : les actions de premiers niveaux et de sobriété (régulation et programmation de l'éclairage, du chauffage...), les actions d'efficacité énergétique : changement de chaufferie, isolations de combles ..., les potentielles rénovations et les opportunités de mobilisation des énergies renouvelables. Un bilan GES est également produit sur ce patrimoine. Pour affiner son suivi, il peut également procéder à l'instrumentation des bâtiments nécessitant des investigations poussées (courbe de charge, de température ....)
- 2- Accompagnement à la réalisation des actions d'amélioration :
  - sur la fourniture d'énergie (accompagnement lors de la négociation des contrats de fourniture, propositions de modifications suite à l'analyse des contrats...),
  - sur la mise en œuvre d'actions « simples » d'amélioration (liste de préconisations nécessitant peu (ou pas) d'investissements, pré-diagnostics de bâtiments, études de pertinence, identification d'études complémentaires à mener (études énergies renouvelables, étude d'opportunité...), sur la réalisation des projets de rénovation énergétique (accompagnement à la rédaction du cahier des charges de consultation, accompagnement au suivi des missions du bureau d'étude sans se substituer aux assistances à maîtrise d'ouvrage recrutées par la commune...))
  - sur l'intégration des énergies renouvelables, de réseaux de chaleur (études de pertinence, le suivi des projets et des travaux sans se substituer aux assistances à maîtrise d'ouvrage recrutées par la commune)
  - sur la recherche de financements et aides aux montages financiers spécifiques (contrats de performances, partenariats...) et aides techniques à la mobilisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
  - sur l'évaluation de l'impact de la réalisation des actions « simples » et les travaux de rénovation et d'installations ENR sur les consommations et dépenses d'énergie ainsi que sur les émissions de CO<sub>2</sub>

- 3- Sensibilisation, mobilisation et expertise spécifique : actions de sensibilisation à destination des équipes municipales (élus, techniciens), à destination des usagers mais aussi visites d'installations, les réunions techniques avec l'ensemble des communes adhérentes, la mise à disposition d'outils et d'un centre de ressource mutualisant les expériences, la participation à des expérimentations dans le cadre de projets régionaux et nationaux...

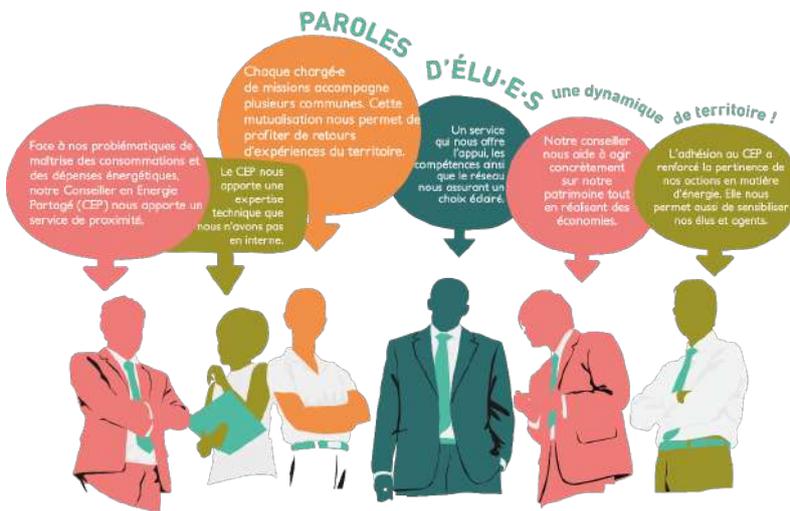


### Légende

- Alexandre
- Arnaud
- Karine
- Margot
- Nouvelles communes

### Communication

Des supports de communication ont été créés en interne afin de faciliter la compréhension et la diffusion de message et du rôle des CEP.



L'année 2021 a été marquée par :

- la refonte des outils de suivi des factures et de réalisation des bilans énergétiques permettant d'optimiser le temps de traitement et d'analyse des conseillers en intégrant la production ENR
- le suivi du projet de massification de la rénovation énergétique du patrimoine communal de la commune de Lambres Lez Douai : consultation du Marché Global de Performance Energétique (MGPE) et accompagnement sur la mission d'AMO pour la mise en place du marché, la mobilisation des financeurs potentiels (l'ADEME, la Région et la Banque des Territoires...)

Au-delà de la réalisation des bilans, de nombreux projets communaux ont également pu être accompagnés :

- Interventions sur site participant aux actions de sobriété et de maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine communal
- Accompagnement aux projets de rénovation et d'installations ENR : participation aux études de faisabilité : Aniche, Raimbeaucourt, Féchain, Roost-Warendin... et suivi de chantiers et d'installations : Cuincy, Esquerchin, Vred...

# MISSION ENERGIE RENOUVELABLE

## COT ENR 2019-2021

En 2019, le SCOT Grand Douaisis a été le 1<sup>er</sup> territoire en Région Hauts-de-France à signer un Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques et électriques.

Ce **COT EnR « mixte »** (thermique/électrique) engage le territoire à réaliser **15 projets de chaleur renouvelable et 18 projets d'électricité renouvelable d'ici 3 ans**.

A noter, ces 34 projets sont issus d'un appel à manifestation d'intérêt réalisé en 2018 lors de la réalisation de l'étude de préfiguration des EnR&R préalable à ce COT.

L'ADEME et la Région accompagnent également le SCOT pour cofinancer la mission d'animation du COT EnR (suivi des projets, accompagnements élaboration et mise en œuvre, recherche de nouveaux partenariats, recherche de projets privés...).

Notre animation consiste à :

- Rencontrer les porteurs de projet potentiel (publics et privés – hors résidentiel),
- Organiser des réunions d'informations par public cible (collectivités, bailleurs, industriels...),
- Associer les animateurs thématiques EnR (le Cd2e pour le volet « solaire », UniLasalle pour le volet « géothermie » et le PNR Scarpe Escaut pour le volet « bois énergie »),
- Créer des outils de sensibilisation et de communication,
- Assurer la lisibilité des aides techniques et financières pour la mise en œuvre de projets d'EnR thermiques et électriques,
- Accompagner les projets de la conception au suivi des installations.

Plusieurs projets ont ainsi été concrétisés en 2021 :

- PAC géothermique à Raimbeaucourt et Roost-Warendin et à l'Ecole des Mines de Douai ;
- Unité de méthanisation en injection totale (Biostrevent – Monchecourt) ;
- Installation PV en autoconsommation collective sur toiture à Roost-Warendin.

Pertinence géothermie :

Deux chargées de mission énergie collectivité ont participé à une formation sur la géothermie et sont devenus « **ambassadeur** » de la **géothermie** sur le territoire du Grand Douaisis.

A ce titre, comme on le fait pour le photovoltaïque, il est désormais possible de réaliser des études de pertinence pour des installations géothermiques. La géothermie étant notre plus grand potentiel d'énergie renouvelable, il était nécessaire de monter en compétence en interne sur cette thématique. Cette étude de pertinence reste un outil d'aide à la décision et est un préalable à une étude de faisabilité nécessaire et indispensable pour le déploiement d'un tel projet.

# MISSION CLIMAT ENTREPRISES

Afin de travailler plus étroitement avec les entreprises du territoire sur leurs projets de transition, les Elus ont élargi les missions d'accompagnement proposées pour engager la dynamique DT3E auprès des entreprises. Celles-ci se sont concrétisées par la rencontre d'acteurs relais et ressources des entreprises : intercommunalités, ADEME, Région, chambres consulaires, clubs d'entreprises. Des premiers échanges avec certaines entreprises ont également eu lieu (la Douaisienne d'abattage, E. Leclerc ou Lion d'Or) permettant de faire émerger des projets et présenter l'offre de services déployée par le SCOT. Une accélération de cette dynamique est prévue en 2022, avec davantage d'entreprises rencontrées et accompagnées dans la mise en œuvre de leurs projets.

## E2PM :

En parallèle de la Dynamique Entreprise-DT3E, un travail a été engagé sur le sujet de l'économie circulaire. En effet, le SCOT a répondu début 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME Hauts-de-France pour réaliser une Etude de Planification et Programmation Matières Territoriale (E2PM). Cette étude a pour objectif de réaliser une analyse de flux matières, d'évaluer la dépendance du territoire aux importations de ressources et de révéler les forces et opportunités pour le rendre plus sobre et autonome. L'objectif poursuivi étant de soutenir une économie plus robuste qui anticipe la raréfaction des ressources et permet la création de nouvelles filières et d'emplois, notamment via le développement de synergies entre entreprises.

### Communication

Les supports graphiques de l'étude ont été élaborés en interne par l'équipe du SCOT Grand Douaisis (Invitation, présentation PPT, visuels, ...)

La candidature du SCOT Grand Douaisis ayant été retenue (aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer, et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane), une consultation a été lancée en août 2021 afin de sélectionner un prestataire pour la réalisation de cette étude. Le groupement Citésource et Vertigolab a été choisi pour mener cette étude, prévue sur 12 mois, et engagée en novembre 2021 par la première phase dédiée à l'analyse de flux de matières.

## Territoire Démonstrateur REV3 :

Par ses compétences et son ambition, le SCOT est légitime sur le territoire, à coordonner et animer, **en** partenariat avec tous les acteurs locaux, la dynamique REV3. Début 2021, le SCOT Grand Douaisis s'est donc inscrit dans l'appel à volontariat de la Région Hauts-de-France afin de rejoindre le réseau des territoires démonstrateurs REV3. Cette démarche permettra d'être reconnu par les acteurs institutionnels et/ou financiers, de rechercher l'optimisation et l'efficacité des accompagnements techniques et financiers, de favoriser l'innovation dans les modèles économiques et de bénéficier du retour d'expériences des autres territoires. Cette entrée officielle dans le réseau des territoires démonstrateurs REV3 repoussée en octobre 2022 avec notamment l'organisation d'un temps d'échanges avec Frédéric Motte, Conseiller Régional et Président de la mission REV3 sera l'occasion pour le Grand Douaisis de présenter sa stratégie REV3.

### Communication

L'organisation de l'événement REV3 a commencé par l'élaboration d'un rétroplanning reprenant toutes les tâches à effectuer par exemple : les visio et aller/retour avec la Région, le listing des invités, la création de l'invitation, du communiqué presse, des posts sur les réseaux sociaux, etc... Toute une partie logistique et intervention est aussi à prendre en compte.

# MISSIONS COMMERCE

## AUTORISATIONS COMMERCIALES

### CDAC

La Commission départementale d'aménagement commercial (**CDAC**) est une instance sollicitée pour se prononcer sur les projets soumis à autorisations d'exploitation commerciale (article L782-1 et L 752-4 du Code du Commerce). Pour rappel, il s'agit principalement :

- des projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente ;
- dans les communes de moins de 20 000 habitants, des permis de construire d'équipements commerciaux d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup>, après saisine de ladite CDAC par le maire de la commune concernée, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme (le SM SCoT).

La CDAC est instituée par un arrêté préfectoral qui établit notamment la liste des membres permanents de la CDAC composée des personnalités qualifiées et des représentants des élus au niveau départemental. Outre les 7 membres permanents (dont le SCoT), la CDAC est composée depuis la loi ELAN de 7 personnalités qualifiées (Chambres consulaires...). Les membres permanents, prennent part au vote concernant l'avis émis par la CDAC.

En 2021, le SCoT Grand Douaisis a procédé à **2 analyses de projet portés devant la CDAC** pour lesquels le SCoT a rendu des avis favorables compte-tenu notamment du fait que les projets commerciaux participent à la mobilisation de foncier en renouvellement urbain, respectent les localisations et les conditions d'implantation fixées par le DAAC

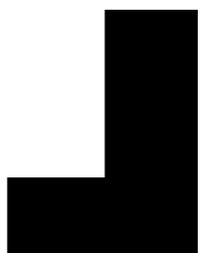
### Permis de construire

Il n'y a pas eu d'avis sur des permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale en 2021. Toutefois, le SCoT a été associé par des porteurs de projets à trois projets d'implantation d'équipement commerciaux sur le territoire.

## SUIVI DES COMITES DE PROJETS CENTRE-VILLE

### Action Cœur de Ville – Douai

Le SCoT Grand Douaisis est un partenaire privilégié et signataire de la convention cadre du projet Action Cœur de Ville porté par la ville de Douai qui en a été lauréate et participe à ce titre à l'ensemble des comités techniques et comités de pilotage organisés. Ainsi, le SCoT Grand Douaisis a continué de suivre l'état d'avancement des projets engagés par le plan d'action sur la ville de Douai et a participé aux travaux menés dans le cadre de l'appel à projet sur l'Ilot de la Madeleine.



## Action redynamisation centre-ville – Somain

Le projet de "Somain cœur de ville - ville de cœur" vise le regain d'attractivité résidentielle, économique et commerciale du cœur de ville à travers l'amélioration de son cadre de vie, de son accessibilité et de sa redynamisation. Pour cette ambition, la ville de Somain a été retenue dans le cadre de l'appel à projets de la Région des Hauts-de-France pour la revitalisation de centres-villes. Le SCoT Grand Douaisis, en tant que partenaire, est associé aux réflexions et aux projets afin d'apporter conseils et expertises, notamment dans les champs du commerce, du logement et de la prospective énergétique et garantir la cohérence avec le projet de territoire défini dans le SCoT.

# LE SCOT ...ET VOUS : COMMUNICATION

Au-delà des actions de communication menées dans le cadre de l'édition d'un guide ou d'un ouvrage (livre SCoT) ou de la conception d'un outil de sensibilisation ("Grand Douaisis 2050 Sans carbone") pour l'année 2021 et des supports print internes (carte de visite, carte de vœux, marque-page, gabarits des supports de communication interne...), le SCOT est également présent sur la toile.

## COMMUNICATION DE LA STRUCTURE

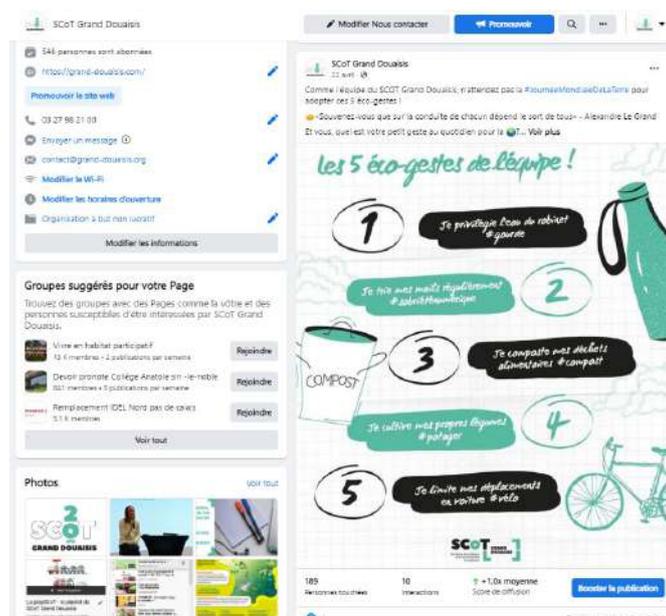
La communication digitale permet la mise en place d'une communication ouverte et empathique. L'objectif est de ne pas se faire oublier des élus du territoire, de nos partenaires et des habitants du territoire avec lesquels nous avons, par nos différentes actions, tissé des liens.

Elle initie une série d'articles sur les réseaux et le site internet ([www.grand-douaisis.com](http://www.grand-douaisis.com)) ainsi que la réalisation de différents outils graphiques pour accompagner le message.

## LE SCOT SUR LES RESEAUX

Le SCOT Grand Douaisis est doté d'une page **Facebook**, d'une page « entreprise » **LinkedIn**, d'une page **vitrine LinkedIn « Gare Scarpe Vauban »** et d'un compte **Twitter (@SCoTGrandDouais)**. Chacun de ses réseaux sociaux ayant sa ou ses propres cibles pour une audience la plus large possible et une communication adaptée à ses cibles.

Nos réseaux permettent de diffuser notre propres informations, actualités mais aussi de relayer les informations de nos partenaires en lien avec les thématiques que nous développons.



# LE SCOT ET...SES PARTENAIRES

## LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

La Fédération nationale des SCOT a renouvelé son conseil d'administration et le club technique le 5 novembre 2020. M Michel HEINRICH a été réélu Président.

Monsieur Lionel COURDAVAULT ré-intègre le Conseil d'Administration et la directrice le Club technique. Il faut noter que le Président du SCOT fait partie de l'équipe qui a créé la Fédération en 2003.

L'équipe du SCOT a participé au questionnaire de l'enquête nationale de la Fédération sur le commerce. Les résultats sont attendus en mars 2021.

L'équipe a également participé aux travaux sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et les réunions sur l'analyse des projets de loi climat et 4D.

Enfin le SCOT a été retenu par la Fédération pour réaliser une vidéo « Pitch » SCOT pour les prochaines Rencontres Nationales des SCOT (décalées en août 2021 à St Malo)

## LE POLE METROPOLITAIN ARTOIS-DOUAISIS

Le SCOT Grand Douaisis a continué d'accompagner et de suivre techniquement le Pôle Métropolitain Artois Douaisis dans le cadre de l'étude lancée sur l'élaboration d'un diagnostic et la formulation de proposition concernant l'offre de soins sur son territoire.

## LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Le SCOT Grand Douaisis a participé aux travaux sur le foncier lors des ateliers régionaux des acteurs de l'aménagement qui ont comme objectif de produire un guide des bonnes pratiques en aménagement.

## LE PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT

Le SCOT Grand Douaisis participe aux travaux de révision de la charte du Parc Naturel Régional.

## ADOPTA

Le SCOT Grand Douaisis est adhérent à l'ADOPTA depuis 2018. Des échanges réguliers nourrissent les réflexions sur la gestion des eaux pluviales notamment.



# ANNEXES

## Composition complète du Comité syndical suite aux élections du 22 juillet 2020

DOUAISSIS AGGLO DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS	CŒUR D'OSTREVENT DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS
Raphaël	AIX	DUCONSEIL	Xavier	BARTOSZEK	DURAND
Gilles	BARBIEUX	GEORGES	Christian	BULINSKI	LIVE
Caroline	BIENCOURT	BOUREL	Murielle	CARON	LAUDOUX
Anissa	BOUCHABOUN	GUIFFARD	Marie	CAU	COMMUN
Djamel	BOUTECHICHE	MERCIER	Yves	CONDEVAUX	TANCA
Fanny	CHRETIEN	KACZMAREK	François	CRESTA	CICHOWSKI
Lionel	COURDAVAULT	VAILLANT	Frédéric	DELANNOY	HOCQ
Henri	DERASSE	RASZKOWSKI	Marc	DELECLUSE	BOURGHELLE
Laurent	DESMONS	FERENZ	Erich	FRISON	FLEURQUIN
Denis	DESRUMAUX	LASNEAU	Daniel	GAMBIEZ	DUPILET
Christian	DORDAIN	BERLINET	Sébastien	GEIRNAERT	DEPRET
Lisiane	DUBUS	BOULANGER	Eric	GOUY	CAFFIN
Alain	DUPONT	BLASSEL	Pascal	JONIAUX	TOMMASI
Jean-Paul	FONTAINE	PROVENZANO	Yazid	LEHINGUE	TIEFENBACH
Thierry	GOEMINNE	LEMAITRE	Yves	MAITTE	FALEMPE
Bernard	GOULOIS	LABRE	Rémi	MARTINOWSKI	KOMIN
Laurent	ILSKI	WALLART	Claude	MERLY	QUENTIN
Henri	JARUGA	DUBREUCQ	Denis	MICHALAK	DUBRINQUEZ
Vincent	JEANMOUGIN	PEDERENCINO	Régis	MINNENS	FONTAINE
Jean-François	JOOS	VANDEVILLE	Alain	PAKOSZ	VERDIN
Laurent	KUMOREK	SALLIO	Julien	QUENNESSON	DURANT
Sébastien	LANCLU	DOZIERE	Jeanne	ROMAN	SAVARY
Thierry	LEDENT	HALLE			
Miguel	LIBERAL	KRZYKALA			
Mickaël	VIGNAL	FOUCQUET			
Jacques	MICHON	GOUPIL			
Abdallah	MOHAMMED	VALLET			
Nadine	MORTELETTE	MARFIL			
Brahim	NOUI	MARIAGE			
Dominique	PHILIPPE	BENADDI			
Arnaud	PIESSET	PICOT			
Jean-Marc	RENARD	LEFEBVRE			
Jean-Marc	SAINT-AUBIN	BEAUVOIS			
Elodie	SAVARY	BOURY			
Stéphanie	STIERNON	LECLERCQ			
Jean-Michel	SZATNY	LEFEBVRE			
Ludovic	VALETTE	BRILLON VERDIER			
Christian	WALLARD	PETIT			
Vincent	WANTIER	SOREL			
Dimitri	WIDIEZ	BAILLEZ			

## Composition du bureau syndical suite au renouvellement des assemblées

<b>1</b>	M Lionel <b>COURDAVAULT</b>	<b>Président</b>
<b>2</b>	M Claude <b>MERLY</b>	1° Vice- Président en charge des Finances
<b>3</b>	M Raphaël <b>AIX</b>	2° Vice- Président en charge de l'Environnement – Biodiversité
<b>4</b>	M Bernard <b>GOULOIS</b>	3° Vice- Président en charge du Développement Economique – Commerce
<b>5</b>	M Julien <b>QUENNESSON</b>	4° Vice- Président en charge des Paysages, Patrimoine et tourisme
<b>6</b>	M Gilles <b>BARBIEUX</b>	5° Vice- Président en charge de la Transition énergétique et Climat
<b>7</b>	M Laurent <b>KUMOREK</b>	6° Vice- Président en charge de l'Habitat-Foncier
<b>8</b>	M Jacques <b>MICHON</b>	7° Vice- Président en charge en charge du Transport – Mobilités – Numérique
<b>9</b>	Mme Marie <b>CAU</b>	8° Vice- Président en charge de la Santé – Qualité de l'air – Filière agricole
<b>10</b>	Mme Caroline <b>BIENCOURT</b>	1° assesseur
<b>11</b>	M François <b>CRESTA</b>	2° assesseur
<b>12</b>	M Jean-Marc <b>RENARD</b>	3° assesseur
<b>13</b>	M Dimitri <b>WIDIEZ</b>	4° assesseur
<b>14</b>	M Yves <b>MAITTE</b>	5° assesseur
<b>15</b>	Mme Anissa <b>BOUCHABOUN</b>	6 ° assesseur
<b>16</b>	M Djamel <b>BOUTECHICHE</b>	7° assesseur
<b>17</b>	M Christian <b>BULINSKI</b>	8° assesseur
<b>18</b>	M Ludovic <b>VALETTE</b>	9° assesseur



## Synthèse budgétaire 2021

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	Pour mémoire : Crédits 2020	Réalisation 2020	Orientations 2021
Fluides et fournitures	10 000	9 568	12 800
Services extérieurs	197 850	169 396	251 900
Frais liés à la communication	81 100	2 730	40 100
Rémunérations (personnel et élus)	619 780	610 017	677 250
Fonds de concours	14 400	14 400	15 610
Charges exceptionnelles	100	0	
Dotations aux amortissements	234 000	233 989	234 000
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 157 210</b>	<b>1 040 100</b>	<b>1 231 660</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	Pour mémoire : Crédits 2020	Réalisation 2020	Orientations 2021
Participation des groupements	766 575	766 575	890 752
Subventions	73 279	68 547	64 577
Cotisations de communes (SEC)	157 000	153 368	210 363
Autres produits exceptionnels	0	12 868	0
Amortissement des subventions	7 500	7 500	8 000
Excédent de fonctionnement reporté	1 043 109	1 043 109	1 011 867
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 047 463</b>	<b>2 051 967</b>	<b>2 185 559</b>

<b>AUTOFINANCEMENT POUR INVESTIR</b>	<b>890 253</b>	<b>1 011 867</b>	<b>953 899</b>
--------------------------------------	----------------	------------------	----------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

 Pour mémoire :  
Crédits 2020

Réalisation 2020

Orientations 2021

	Pour mémoire : Crédits 2020	Réalisation 2020	Orientations 2021
<b>INVESTISSEMENTS COURANTS</b>	<b>28 136</b>	<b>15 712</b>	<b>36 500</b>
Licences	4 000		500
Acquisition de données	100		10 000
Matériels de bureau et informatiques	4 000		12 000
Mobiliers	1 600		3 000
Matériels divers, équipements de mesure	100		5 000
Insertions légales pour les marchés	6 000	3 376	6 000
Réalisation de documents d'urbanisme	12 336	12 336	0
<b>INVESTISSEMENTS EN ETUDES</b>			
Etudes et mission Dynamique Climat	73 730	44 066	238 000
Mission outil neutralité carbone			10 000
Suivi et réalisation du PCAET	33 730	44 066	25 000
Mission - sobriété	20 000		53 000
Etudes complémentaires climat	20 000		100 000
Etudes complémentaires énergie			50 000
<b>Etudes et missions dans le cadre du Scot :</b>	<b>34 500</b>	<b>3 360</b>	<b>350 000</b>
Révision du SCOT		3 360	0
Guide PLU "DT3E" mission conception / réalisation	0		30 000
Etudes spécifiques aménagement urbanisme	20 000	0	320 000
Plan de gestion Natura 2000	7 500	0	0
Données observatoires	7 000	0	0
<b>Missions de communication / animation :</b>	<b>32 000</b>	<b>0</b>	<b>220 000</b>
Mission livre SCOT	6 000		80 000
Mission outils communicant PCAET	6 000		90 000
Autres missions de communication	20 000	0	50 000
<b>Etudes diverses non affectées</b>	<b>1 268 503</b>	<b>0</b>	<b>844 639</b>
Amortissement des subventions	7 500	7 500	8 000
Déficit d'investissement reporté	0		
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 444 369</b>	<b>70 638</b>	<b>1 697 139</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

 Pour mémoire :  
Crédits 2020

Réalisation 2020

Orientations 2021

	Pour mémoire : Crédits 2020	Réalisation 2020	Orientations 2021
Affectation de résultat pour combler le déficit d'investissement reporté			
FCTVA	66 000	61 773	30 000
Amortissements	234 000	233 989	234 000
Excédent d'investissement reporté	254 116	254 116	479 240
Virement de la section de fonctionnement (Auto-financement)	890 253		953 899
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 444 369</b>	<b>549 878</b>	<b>1 697 139</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>479 240</b>	<b>0</b>
--	----------	----------------	----------

Equilibre budgétaire

Compte administratif

Equilibre budgétaire